

# Un conseil municipal écologique et aquatique

Le dernier conseil municipal qui s'est tenu mardi fut de ceux qui s'expédient en deux temps trois mouvements.

En moins d'une heure, les différents points avaient été présentés et votés à l'unanimité.

Deux d'entre eux ont néanmoins suscité quelques questions et demandes d'éclaircissement du côté de l'opposition. Et dans les deux cas, on parlait d'eau.

Il a d'abord été demandé aux membres du conseil d'adopter "une position de principe" sur des travaux à engager dès que possible dans la vallée de la Rivière, explique Antoine Orsini, trois anciennes prises d'eau matérialisées par trois seuils.

De gros blocs de béton armé, dont le seul visible depuis la route se situe au niveau du restaurant de Pierre Biancardini, les deux autres étant légèrement en amont et en aval.

"On sait que ces seuils sont à l'origine de profondes transformations de la morphologie et de l'hydrologie des milieux aquatiques, poursuit Antoine Orsini. Ils perturbent la vie

aquatique et le transit sédimentaire."

En d'autres termes, ils ont un impact négatif sur la rivière, écologiquement parlant.

Et pour régler ce problème, il n'y a pas trente-six solutions : il faut les enlever.

## "Ça va faire cher"

"L'effacement de ces seuils permettra le retour à un écoulement et à un régime hydrologique naturels, l'accessibilité des organismes aux habitats, ainsi que la reconquête des berges pour des chemins de randonnée et l'amélioration de la pratique des sports d'eaux vives."

Un double impact donc, à la fois écologique et économique. Les membres du conseil devaient donner l'autorisation au maire de lancer la procédure, tout en sachant qu'aucune estimation des travaux n'a encore été faite.

"Vous n'avez même pas une idée ?", interroge Marceau Siméoni.

"Non, répond Antoine Orsini. J'avais préconisé au début l'utilisation d'un marteau-piqueur, pour réduire les seuils en petits blocs qui

auraient naturellement été entraînés par la rivière. Mais cette proposition a été refusée et nous devons tout enlever. Il faudra donc sûrement faire appel à une grue. Nous n'avons pas d'idée précise sur le budget, mais ça va faire cher."

Ledit budget devrait être pris en charge à 50% par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, 15% par la Dreal (grâce à l'OGS) et 15% par l'OEC, laissant une part de 20% à la commune.

"Une fois l'estimation faite, nous reviendrons vers vous pour le plan de financement", a conclu Tony Sindali avant de mettre aux voix.

L'autre point à avoir suscité des discussions parle également d'eau mais cette fois, du côté de la régie municipale.

"Un administré de la commune, explique le maire, a souhaité être raccordé au réseau public de distribution d'eau potable, pour les besoins de son activité professionnelle."

Cort'Acqua a donc réalisé une étude pour le raccordement de la parcelle. Celle-ci se trouvant sur un point haut de la commune, ledit raccordement nécessiterait la mise en place d'un système de surpresseur pour un coût de 263 280 euros.

## Un raccordement qui interroge l'opposition

Deuxième solution, nettement moins onéreuse - 54 300 euros -, conventionner avec la commune voisine de Casanova pour que la fameuse parcelle y soit raccordée.

Les deux maires se sont déjà mis d'accord sur le fait que Corte réalisera les travaux et que Casanova assurera la gestion de l'ouvrage, dont elle sera propriétaire. En parallèle,

l'administré a proposé "de participer au montant des travaux à hauteur de 50%".

L'exposé fini, Philippe Maroselli prend la parole : "Ce dossier nous interroge. Un contribuable qui demande à être raccordé à l'eau potable, c'est naturel. Mais d'autres habitants du quartier sont dans la même situation. Est-ce qu'il n'y a pas là une atteinte à l'égalité entre les citoyens ? D'autre part, est-ce que Casanova aura la capacité de fournir l'eau en toutes circonstances ? Et si, dans le futur, d'autres résidents demandent la même chose, Corte ne pourra pas répondre favorablement puisque la canalisation appartient à Casanova. La régie de l'eau va faire la dépense mais n'aura pas de recettes, puisqu'elles iront à Casanova. Et en cas de coupure, Corte ne s'grat-elle pas mise en cause, dans la mesure où c'est elle qui a réalisé les travaux ?"

Réponse du maire, point par point : "Casanova s'est engagée et a la capacité de fournir l'eau nécessaire. Concernant l'aspect juridique, il n'y a pas de problème puisque cette convention est absolument conforme aux textes. D'un point de vue technique, l'installation d'un gros surpresseur engendrerait une perte de pression plus bas sur le réseau, car nous ne disposons pas d'un débit suffisant. Enfin, je vous signale que ce raccordement ne serait qu'une alimentation de secours pour l'administré, qui lui servirait à son activité professionnelle en cas de sécheresse."

La proposition a finalement été adoptée à l'unanimité, moins l'abstention de Philippe Maroselli.

Morgane QUILICHINI  
mquilichini@corsematin.com

## Les autres points

Les autres délibérations ont été votées à l'unanimité, sans même une observation.

- Le marché "suiyi et animation de l'OPAH" a été confié à l'entreprise SAS Urbanis basée à Nîmes, pour un montant de 298 357,20 euros TTC.

- Une subvention de 3000 euros va être accordée à l'association Espoir Autisme Corse.

- Le plan de financement de la cuisine centrale Sandreschi a été modifié, le conseil général ayant fait passer son aide de 35% à 23,75%. Une augmentation va donc être répercutée sur la commune. Le budget global d'1 million d'euros HT ne change pas.